

Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET
Directrice des Ressources Humaines
74, allée de Beauport – CS 90304
84278 Vedène Cedex

Madame,

Langon, le 10 janvier 2022

Afin d'aborder la Négociation Annuelle Obligatoire 2022 avec des demandes concrètes, la CFDT vous propose plusieurs pistes de réflexion que nous évoquerons lors de la réunion du 19 janvier 2022. Nous souhaitons :

Objet : NAO 2022

- ✓ débattre d'une enveloppe globale largement au-dessus de l'inflation retenue par l'INSEE compte tenu de la bonne santé de l'entreprise. Pour principe, nous souhaitons une enveloppe d'Augmentation Générale au moins égale à 75% de l'enveloppe globale (soit 25% pour l'enveloppe d'Augmentation Individuelle).
- ✓ en plus des mesures ci-dessus négociées, un montant forfaitaire supplémentaire de 30€/mois pour les salariés de la structure.
- ✓ en plus des mesures ci-dessus négociées, un montant forfaitaire supplémentaire de 30€/mois pour les salariés ayant une ancienneté inférieure à 5 ans à la signature de l'accord.
- ✓ débattre d'une enveloppe supplémentaire exclusivement dédiée au rattrapage des inégalités de salaire entre les femmes et les hommes.
- ✓ une Augmentation Générale pour la Maîtrise Encadrement plutôt qu'un talon.
- ✓ pour les salariés bénéficiant d'une Augmentation Individuelle, celle-ci devra être d'un montant minimum de 195€ annuels soit 15€/mois sur 13 mois.
- ✓ une augmentation de 25% des primes d'éloignement.
- ✓ concernant les PSO, nous demandons un suivi régulier pour la validation et la consolidation de l'avancée des objectifs avec le N+1.
- ✓ le droit au chèque-restaurant pour les non-postés.
- ✓ une gratification pour les salariés remplissant les conditions des 2ème, 3ème et 4ème médailles du travail.
- ✓ l'extension de l'avantage TIS à l'ensemble des salariés ASF (nouveaux embauchés compris).
- ✓ versement d'une PEPA à négocier (prime MACRON).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF



Fabrice BERGERY
Délégué syndical central

Copie : Claire CASEBASSE – Responsable du développement social ; Xavier DUPUY – DSCA CFDT ASF